

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 30 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 30 janvier, à 19 heures 04, le Conseil municipal de la Commune de LE PALAIS, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation en date du 25 janvier 2024 mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents adressés au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Tibault GROLLEMUND, Maire.

Etaient présents : Le Maire Tibault GROLLEMUND.

Adjoints : Martine COLLIN, Pierre-Paul AUBERTIN (arrivé 19h20), Sylvie TRÉMÉAC-PICHOT, Georges MIGNON,

Conseillers : Catherine BARBOTIN, Francis VILLADIER, Thibault TARDIF, Noëlle SCHLUMBERGER, Noémie SOULIER, Soazig LANCO, Jean-Claude LORIOT, Guillaume CHATELAIN, Karol KIRCHNER, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU (arrivé 19h06), Carine LE HEN

Etaient excusés et avaient donné pouvoir : Jean-Luc GUENNEC à Tibault GROLLEMUND, Ronan Pierre BARRÉ à Catherine BARBOTIN, Béatrice TERRIEN à Francis VILLADIER, Aude Portugal à Martine COLLIN

Etaient excusées : Monique PAUL, Catherine MAREC, Marie-Céline GUILLERME

Secrétaire de séance : Thibault TARDIF

Quorum : 12 Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 16

Voteants : 20

Délibération n° 002-24

FINANCES – Morbihan Energies : Convention dites de financement et de réalisation en vue de rénover l'éclairage des quais de l'Acadie, de l'Yser, Vauban, Bonnelle et Ecluses + rénovation d'une borne marché

Considérant l'obsolescence des éclairages considérés et la nécessité de garantir la sécurité des usagers dans ces secteurs de la ville.

Morbihan Energies propose à la collectivité de fixer les modalités de financement et de réalisation des travaux relatifs à la rénovation de l'éclairage des quais de l'Acadie, de l'Yser, Vauban, Bonnelle et Ecluses + rénovation d'une borne marché par le biais d'une convention dite de financement et de réalisation.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention dont la contribution est la suivante :

Opération	Montant prévisionnel en € TTC	Participation Morbihan Energies en € (30% du montant plafonné)	Contribution à charge de la commune en € TTC
Eclairage public + Borne marché	160 128.00 €	24 372.00 €	135 756.00 €

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve la rénovation de l'éclairage sur les quais de l'Acadie, de l'Yser, Vauban, Bonnelle et Ecluses ainsi que la rénovation d'une borne marché - Opération 56152C2021019 - et le montant prévisionnel de 160 128.00 € HT ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement et de réalisation et tous documents utiles pour mener à bien l'exécution de cette opération.
- Dit que le montant de ces travaux sera imputé en section d'investissement du budget principal de la commune qui se chargera de la récupération éventuelle de la TVA selon les règles en vigueur.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Tibault GROLLEMUND.

